



## Déclaration préalable à la CAPD du 10/11/2016

Monsieur le Directeur Académique

Nous sommes réunis aujourd'hui pour ce qui devrait être la dernière CAPD Promotion ancienne mouture.

Nous souhaitons remercier avant toute chose les services pour l'envoi des documents et la rapidité des réponses apportées aux questions que nous avons posées tout au long de nos vérifications.

Habituellement, le SNUipp-FSU Vaucluse dénonce le système inégalitaire qui régit ces passages d'échelons et demande avec force un avancement au rythme le plus rapide pour tous et déconnecté de l'évaluation.

Si les nouvelles modalités d'avancement des enseignants permettront d'aller vers plus d'équité entre les personnels, certains points restent problématiques : les CAPD sont réduites à des chambres d'enregistrements, la classe exceptionnelle ajoute une inégalité supplémentaire et les 2 premiers rendez-vous de carrière feront l'objet d'une appréciation finale du DASEN qui déterminera 30% de passages accélérés au 7ème et au 9ème échelons lézant ainsi 7 collègues sur 10.

Force est de constater que les accès aux échelons se feront donc à un rythme moyen qui ralentira certaines carrières et que certains passages dépendront encore de la relation avec la hiérarchie.

Cette relation aurait pu se normaliser en déconnectant totalement l'avancement de l'évaluation.

Aujourd'hui encore, de nombreux enseignants redoutent ces temps d'inspection.

Comment faire pour que les rapports inspecteurs/inspectés deviennent des moments d'échange autour de la pédagogie ? Quelles solutions pouvez-vous nous proposer ?

Pour le SNUipp, lier une part de l'avancement à l'évaluation ne permettra pas d'améliorer les relations.

L'évaluation ne peut être totalement objective et il faut admettre la relativité de toute observation, aussi professionnelle soit-elle.

Le ministère avance l'idée, je cite, "d'une carrière rendue plus lisible et transparente avec des durées d'échelon fixes et connues de tous." Les PE du Vaucluse s'interrogent donc sur les modalités d'inspection à venir (voir nos questions diverses).

Il est nécessaire, compte tenu du déroulement des calendriers (puisque les campagnes d'avancement effectuées au cours d'une année scolaire s'appuient sur des éléments de dossier établis au cours de l'année précédente), d'envisager dès à présent la question de la mise en oeuvre des avancements d'échelon au cours de l'année 2017- 2018.

Il en résultera vraisemblablement, une implication sur les campagnes d'inspection réalisées au titre de 2016-2017.

Nous avons pu lire dans les documents de la DGRH que "*Les corps d'inspection seront invités à inspecter, en 2016-2017, les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018 (à savoir les personnels au 6e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an ainsi que les personnels au 8e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois), sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente.*"

Qu'en sera-t-il dans le département du Vaucluse ? Une consigne a-t-elle été donnée aux inspecteurs dans le cadre de la préparation des promotions 2017-2018 ?

Les enseignants ont besoin d'une réelle revalorisation salariale pour se sentir reconnus dans leur professionnalité. La professionnalité des enseignants est au coeur de notre campagne sur le temps de travail des enseignants. Afin d'obtenir l'ouverture de discussions sur nos obligations réglementaires de service, le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des collègues à suivre sa consigne syndicale de ne plus mettre en place les APC. En effet, le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il réclame la suppression des 36 heures d'APC.

Nous souhaitons également aborder dans la déclaration préalable une des questions diverses que nous avons posées: nous avons reçu à la fin de la première période un calendrier des instances qui ne couvrait pas la moitié de l'année scolaire. 3 mois après la rentrée, nous avons maintenant lancé l'organisation de divers évènements que nous ne pourrons bientôt plus déplacer. Il nous semble impératif pour la bonne organisation de tous de pouvoir anticiper les instances mais aussi l'arrivée des documents de travail et les dates de retour: Les élus ne peuvent se libérer constamment à court terme.

Nous souhaitons aborder d'autres points dans cette déclaration, notamment celui des AESH. En effet, de nombreux élèves sont encore en attente de l'arrivée d'une AVS. Une partie d'entre eux en aura une à ses côtés dès mardi. Que va t il se passer pour les autres?

Trois ULIS n'ont toujours pas d'ESH actuellement. Sur l'une d'entre elle, un collègue en surnombre a été affecté à mi temps. Nous demandons à ce que l'autre mi temps soit également complété. Qu'en est il des deux autres ULIS?

Le SNUipp-FSU a demandé un moratoire sur le livret scolaire unique faute de réponses aux nombreuses interrogations posées en CTM:

Quelle confidentialité des données et quelle conservation à long terme? Quelles sont les modalités de transmission et d'accès des représentants légaux et l'expression de leur consentement? Quelles sont les mesures prises pour sécuriser le dispositif? Quelles sont les personnes qui seront habilités à renseigner, modifier, consulter le LSU et quelles seront les modalités de cet accès? Comment peut-on s'inscrire des pédagogies plus alternatives dans ce nouveau dispositif? La régulation des transmissions aux parents est-elle compatible avec la liberté réaffirmée des enseignants?

En conséquence, nous avons demandé un moratoire et la publication du bilan de la phase test opérée par le ministère au printemps dernier.

L'envoi du courrier du recteur le 08/11/2016 à ce sujet n'est pas suffisant. Nous sommes en attente de précisions concernant le public visé par la formation et les dates auxquelles elle sera proposée et sur quelles heures?

Nous souhaitons obtenir des explications concernant l'organisation de la formation continue et de son remplacement. En effet, le calendrier des formations est connu depuis le mois de juin et les nominations définitives depuis mai.

Nous ne comprenons pas comment, avec cette anticipation possible, les Brigades ne reçoivent depuis la rentrée que des remplacements au compte-goutte.

Leur fiche de poste précisait bien qu'ils connaîtraient leur calendrier à l'avance, contrairement aux TR et que cela faciliterait leur organisation. Or, ce n'est absolument pas le cas. Nous souhaitons donc comprendre ce qui empêche l'administration de donner aux Brigades un calendrier de remplacement à minima jusqu'à la fin de la période.

Il avait également été dit qu'il n'y aurait plus d'affectation de 2 remplacements sur la même journée dans des communes non limitrophes. Les Brigades ont de nouveau remplacé dans les circonscriptions d'Avignon et de Carpentras ou Cavaillon dans la même journée.

Nous réclamons de nouveau pour eux la prime REP+ dans son intégralité puisqu'ils remplacent presque exclusivement dans ce périmètre. Le mode de calcul actuel leur est en effet très défavorable.

Concernant les TR, nous souhaitons savoir pour quelles raisons la consigne de ne signaler les remplacements que par mail a été mise en place.

Nous vous remercions de votre attention.